



MÉMOIRE DE LA COALITION QUÉBÉCOISE

CONTRE LA HAUSSE DES FRAIS DE TRANSACTION PAR CARTE DE CRÉDIT ET DE DÉBIT

OTTAWA

12 MAI 2009

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Coalition québécoise : Qui sommes-nous?	3
1. Le système de paiement par carte de crédit	4
1.1 L'importance du système	4
1.2 Le coût de ce système	4
1.3 L'augmentation des tarifs au cours des derniers mois	5
1.4 L'augmentation du nombre de transactions effectuées par carte de crédit	7
1.5 L'augmentation du nombre de cartes premium	9
1.6 Un cadre rigide	10
1.7 Un besoin pressant de transparence	11
Le crédit : Les constats	12
Le crédit : Nos recommandations	13
1. Le Canada devrait réglementer le système de paiement par carte de crédit	13
2. Le système canadien devrait être basé, comme celui de l'Australie, sur les coûts réels du système de paiement	15
3. Plus de transparence et de souplesse devraient être exigées	16
2. Le système de paiement par carte de débit	17
2.1 La popularité du système de paiement par carte de débit	17
2.2 L'arrivée de Visa et MasterCard dans le débit : expériences étrangères	19
Le débit : Les faits	20
Le débit : Nos recommandations	20
Revue de nos recommandations et conclusion	21
Annexe : Description des organisations membres de la coalition québécoise	22

Coalition québécoise : Qui sommes-nous?

En octobre 2008, plusieurs associations québécoises ont convenu de se regrouper afin d'adresser deux problèmes distincts, mais intimement liés, soit la croissance des frais de transaction par carte de crédit et les impacts du changement de structure corporative d'Interac et de l'entrée de Visa et MasterCard sur le marché du débit. Nous sommes convaincus que les frais de transaction par carte de débit connaîtraient une hausse importante si ces derniers scénarios se produisaient.

Ces associations sont les suivantes :

- Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA)
- Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec (AMDEQ)
- Association des hôteliers du Québec (AHQ)
- Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction (AQMAT)
- Association des restaurateurs du Québec (ARQ)
- Conseil canadien des distributeurs en alimentation – section Québec (CCDA)
- Conseil des chaînes de restaurants du Québec (CCRQ)
- Conseil québécois du commerce de détail (CQCD)

Notre coalition représente plus de 30 000 établissements au Québec, bien présents dans toutes les régions et qui embauchent près d'un million de Québécoises et Québécois.¹

Nous tenons à remercier les Comités des finances et de l'industrie, science et technologie de nous permettre de faire part du point de vue de nos membres, détaillants de produits divers et alimentaires, dépanneurs, hôteliers et restaurateurs, dans ces deux dossiers qui sont très importants pour nous, d'autant plus dans le contexte économique actuel où les liquidités des commerçants de tous les secteurs sont extrêmement réduites. En plus, les marges bénéficiaires des commerçants, particulièrement dans les secteurs alimentaires et de la restauration sont extrêmement minces.

¹ La description des organisations membres de la coalition est présentée en annexe du présent document.

1. Le système de paiement par carte de crédit

1.1 L'importance du système

En premier lieu, les membres de la coalition québécoise tiennent à signifier au comité l'importance qu'ils accordent au paiement par carte de crédit. Nous sommes conscients que les consommateurs apprécient la facilité de paiement que procure ce mode de paiement :

- Nous apprécions l'assurance de paiement que nous obtenons lors du paiement par carte de crédit (comme dans les autres modes soit par carte de débit ou comptant);
- Nous reconnaissons depuis toujours que nous devons payer un frais pour le service offert par Visa et MasterCard;
- Nos membres souhaitent poursuivre leurs relations avec les compagnies de cartes de crédit mais dans des conditions commerciales saines.

Le problème ne se situe donc pas dans le système de paiement lui-même, mais plutôt avec les conditions dans lesquelles il évolue. Les cartes de crédit constituent une option privilégiée par les consommateurs et les marchands.

1.2 Le coût de ce système

Au fil du temps, les cartes de crédit ont pris leur place dans le mode usuel de paiement des consommateurs québécois et canadiens. Aujourd'hui, 94 % de ce marché est occupé par deux entreprises multinationales soient Visa et MasterCard. Cette forte concentration du marché explique en grande partie le fait que le pouvoir de négociation des entreprises au sujet des frais de transaction est limité, pour ne pas dire inexistant. C'est la raison pour laquelle via les coalitions canadiennes et québécoises, plus de 200 000 commerçants doivent se tourner vers les pouvoirs publics pour rétablir la santé de cet important système.

En 2006, la Banque du Canada² a évalué le coût réel des transactions payées au comptant, par carte de débit et par carte de crédit. Les résultats sont frappants et illustrent de façon éloquente le déséquilibre que nous dénonçons. On observe qu'une transaction de 36 \$ coûtait alors aux marchands, tous frais confondus:

- 0,19 \$ pour le paiement par carte de débit ;
- 0,25 \$ pour l'argent comptant et
- 0,82 \$ pour un paiement par carte de crédit.

Il en coûtait donc, déjà en 2006, quatre (4) fois plus cher de payer par carte de crédit que par carte de débit. Il est donc clair que le système actuel est très onéreux et que les hausses récentes accentuent encore davantage cet écart important.

² Merchant Acceptance, Costs and Perceptions of Retail Payments : A Canadian Survey, Discussion Paper, 2008-12, Bank of Canada, pp.1,2.

1.3 L'augmentation des tarifs au cours des derniers mois

Au cours des derniers mois, nos membres ont constaté une augmentation très importante de leurs frais liés aux transactions par carte de crédit. Pourtant, aucun service supplémentaire ne leur est offert.

Voici une liste sommaire de modifications de tarifs qui ont été imposées au cours des 18 derniers mois :

- ❖ **Octobre 2007 – Visa** : Un point de base au titre des frais d'évaluation (1 point de base = 0,01 p. 100)
- ❖ **Octobre 2007 – MasterCard** : Prélèvement de 40 points de base sur les transactions effectuées au moyen de cartes étrangères;
- ❖ **Avril 2008 – Visa** : Nouvelle structure de tarification
- ❖ **Mai 2008 – MasterCard** : Programme de dépenses élevées de MasterCard – augmentation de 40 points de base
- ❖ **Octobre 2008-Visa** : Frais d'évaluation, jusqu'à concurrence de 6 points de base
- ❖ **Octobre 2008 – MasterCard** : Cartes à primes– augmentation de 20 points de base
- ❖ **Novembre 2008 – MasterCard** : Nouvelle structure de tarifs
- ❖ **Avril 2009 – MasterCard** : Nouveau prélèvement de 0,125 \$US sur les cartes étrangères
- ❖ **Avril 2009 – MasterCard** : Finalisation de la nouvelle structure de tarification amorcée en 2008

ADA : Pour les entreprises membres de l'ADA, de 2007 à 2009, les coûts de fonctionnement des opérations de crédit ont bondi de 37 %, alors que le pourcentage d'utilisation du mode de paiement par crédit s'est accru de 4 %. Durant la même période, l'utilisation du débit est restée sensiblement la même.

De plus, dans un sondage interne effectué par l'ADA en avril 2009, on constate que 31 % des propriétaires de dépanneurs ou de commerces spécialisés sondés n'acceptent pas le paiement par crédit, considérant cette option trop coûteuse. (Échantillon : 240 répondants (144 supermarchés, 54 épiceries, 42 dépanneurs))

AHQ : Les différents taux Visa et MasterCard représentent une augmentation moyenne de 11,5 %, pouvant aller jusqu'à 17 % pour les hôteliers. Ces hausses de frais représentent des coûts additionnels variant entre 11 000 \$ et 65 000 \$ par année pour un seul établissement hôtelier.

De plus, la clientèle hôtelière utilise régulièrement une carte de compagnie ou une carte d'un pays étranger, engendrant invariablement des frais plus élevés.

CQCD : Une consultation a été effectuée en janvier 2009 auprès des membres du CQCD; 54 entreprises ont répondu à notre sondage maison. Elles représentent 2 213 magasins et embauchent près de 20 000 employés au Québec;

83 % des répondants ont constaté une augmentation de leurs frais au cours de la dernière année parmi eux, 90 % des magasins constatent une hausse de plus de 10 % de ces frais.

Non seulement ces tarifs augmentent, mais ils se décuplent maintenant en plusieurs catégories. Les tarifs plus élevés sont imposés à certaines catégories de cartes, mais aussi à certains types de transaction. En plus de payer plus cher, les commerçants ont peine à comprendre les relevés de ces transactions, justifiant le paiement mensuel des frais. C'est devenu très complexe et incompréhensible.

Afin d'illustrer ces nouvelles structures de taux plus complexes voici un exemple de grille de taux :

VISA		
Taux d'escompte des commerçants (TEC)		
	Électroniques	Standards
En avril 2008	1,70%	1,70%
Depuis avril 2008		
Cartes de crédit grand public	1,64 %	1,75 %
Cartes de crédit d'entreprise	1,98 %	2,08%
Cartes de crédit avec privilèges	1,83 %	1,93 %

MASTERCARD

Taux d'escompte des commerçants (TEC)

	Électroniques	Standards
En octobre 2008	1,68%	1,68%

Depuis octobre 2008 (incluant augmentation au 18 avril 2009)

Cartes de crédit grand public	1,655 %	1,855 %
Cartes de crédit d'entreprise	2,090 %	2,090 %
Cartes de crédit avec privilèges	2,115 %	2,245 %
Cartes élite mondiales	2,365 %	2,765 %

Il est important de souligner que dans le secteur de l'hôtellerie, la majorité des transactions sont facturées au taux de transaction standard, donc plus élevé parce que les entreprises n'ont pas la carte de crédit du client en main lors de la réservation (téléphone/Internet) et que la carte est traitée par un *Système de gestion de la propriété* (PMS), logiciel non relié à un terminal point de vente (TPV) mais en mesure d'enregistrer les informations de la carte de crédit qui y est glissée et qui permet d'aviser les différents services de l'établissement de l'arrivée du client.

1.4 L'augmentation du nombre de transactions effectuées par carte de crédit

Au cours des dernières années, on observe une tendance à la hausse du nombre de transactions effectuées par carte de crédit.

ADA : Dans la consultation précédemment mentionnée (*Échantillon : 240 répondants (144 supermarchés, 54 épiceries, 42 dépanneurs)*), on peut observer la proportion des frais moyens vs le taux d'utilisation des cartes de crédit chez les détaillants en alimentation consultés.

CRÉDIT			
% d'utilisation	12,2 % ³	6 %	13,6 %
Taux moyen VISA	1,62 %	1,68 %	1,49 %
Taux moyen Mastercard	1,58 %	1,69 %	1,50 %
Coût annuel moyen	n.d.	7 787 \$	66 442 \$

³ Les dépanneurs avec station service font augmenter significativement le taux d'utilisation du crédit de la catégorie.

AHQ : Dans le secteur hôtelier, aucune réservation ne peut être effectuée sans carte de crédit. Le solde se règle par carte de crédit dans 95% des séjours. Dans l'industrie touristique en général, par exemple, les centres de ski, l'achat de billets de saison se fait directement en ligne, via Internet, donc payé par carte de crédit.

La carte de crédit est partie intégrante du mode d'opération du secteur touristique et ce, à travers le monde. L'hôtellerie ne peut tout simplement pas vivre sans elle.

AQMAT : L'AQMAT a consulté ses membres sur ce dossier, à la question:

«Êtes-vous favorables à une réglementation du système canadien des cartes de crédit ? », 100 % des 49 commerces répondants ont répondu oui.

Les 75 participants du Congrès des décideurs tenu le 15 mars, ont voté unanimement en faveur de la résolution suivante : « Que l'AQMAT continue de jouer un rôle actif au sein de la coalition créée par le Conseil québécois du commerce de détail afin d'obtenir du gouvernement du Canada l'encadrement légal des frais d'interchange et d'intérêt proposés par les banques et les compagnies émettant des cartes de crédit. »

ARQ : Selon une étude marketing d'*Interac* de 2006, les détenteurs de cartes de débit favorisent à 48 % le paiement par débit et à 25 % le paiement par crédit pour un total de 73 % pour les transactions électroniques⁴.

De plus, le paiement par carte de crédit est l'une des méthodes les plus utilisées pour régler sa note dans le secteur de la restauration. C'est une méthode simple, efficace et souvent disponible. Bien qu'un restaurateur soit libre d'accepter le paiement électronique dans son établissement, la popularité de cette méthode par la clientèle fait en sorte qu'il devient problématique et très limitatif de la refuser.

CCDA : L'utilisation des cartes de crédit dans le secteur de l'industrie alimentaire a connu une hausse significative au cours des trois dernières années. En moyenne, les paiements par carte de crédit connaissent une progression annuelle de 20% du total des transactions.

CQCD : Dans la consultation précédemment mentionnée auprès de membres du CQCD, on constate que 60 % des entreprises répondantes affirment que plus de 50 % des transactions effectuées dans leurs magasins le sont par carte de crédit.

Nul doute que les entreprises de nos secteurs d'activités constatent une augmentation de la popularité du paiement par carte de crédit et une augmentation proportionnelle des frais qui y sont liés.

⁴ Association *Interac* - Statistiques

1.5 L'augmentation du nombre de cartes premium

Les frais et le nombre de transactions ont donc augmenté au cours des dernières années, non seulement en pourcentage, mais aussi en fonction de la croissance fulgurante du nombre de cartes de crédit premium, auxquelles des frais nettement plus élevés sont associés. Ces cartes sont souvent offertes à des consommateurs qui ne les demandent pas et qui ne connaissent pas les coûts de système qui y sont associés. Les primes offertes aux consommateurs ne sont pas gratuites!

Les caractéristiques de ces cartes sont généralement les suivantes :

- La sélection des individus en fonction de leur revenu individuel ou familial et selon leur niveau d'achats réglés par carte de crédit;
- L'envoi des cartes aux consommateurs, souvent sans qu'ils n'en aient fait la demande;
- Les transactions payées chez le commerçant avec ces cartes coûtent environ 2 %, soit 47 % plus cher que le taux de base de 1,36 % offert initialement par les compagnies de carte de crédit pour certaines entreprises du secteur de l'industrie alimentaire, par exemple.
- Les consommateurs sont aussi fortement incités à se servir de ces cartes dans toutes leurs transactions courantes afin d'accumuler des primes. Plus de transactions, plus de primes...et des frais exorbitants chargés aux commerçants.

C'est un système sans risque pour les compagnies de cartes de crédit et les émetteurs de cartes mais qui aura des répercussions inflationnistes sur les prix, c'est inévitable. De plus, les consommateurs qui n'ont pas ces cartes premium ou qui payent par carte de débit ou comptant, payeront à même les prix des articles qu'ils se procurent, des repas qu'ils consomment au restaurant ou celui de leurs chambres d'hôtel, une partie des primes accordées aux utilisateurs de ces cartes premium.

Dans le secteur alimentaire, la carte *INFINITE* (carte premium de Visa) représenterait, selon les membres du Conseil canadien des distributeurs en alimentation, plus de 40 % du marché alors que le représentant de Visa informait récemment la coalition québécoise qu'elle occuperait seulement une proportion de 15 % du marché.

On estime d'ailleurs qu'en 2007, ces cartes premium représentaient 3 % du marché canadien. Aujourd'hui, elles représentent 22 % et on évalue qu'elles grimperont à 50 % en janvier 2010. Nos membres respectifs observent cette tendance au Québec. C'est une hausse considérable, d'autant plus lorsqu'on la remet dans le contexte de l'augmentation du nombre d'achats réglés par carte de crédit. À titre d'exemple, le CCDA estime que les achats par cartes de crédit premium représentent 50 % du total des achats payés par cartes de crédit chez les grands détaillants en alimentation.

Il ne faut pas oublier qu'en vertu des contrats standardisés qui leur sont imposés, les commerçants sont dans l'obligation d'accepter tous les types de cartes, ils ne peuvent donc pas gérer leurs coûts en fonction des frais associés à chacune d'entre elles.

1.6 Un cadre rigide

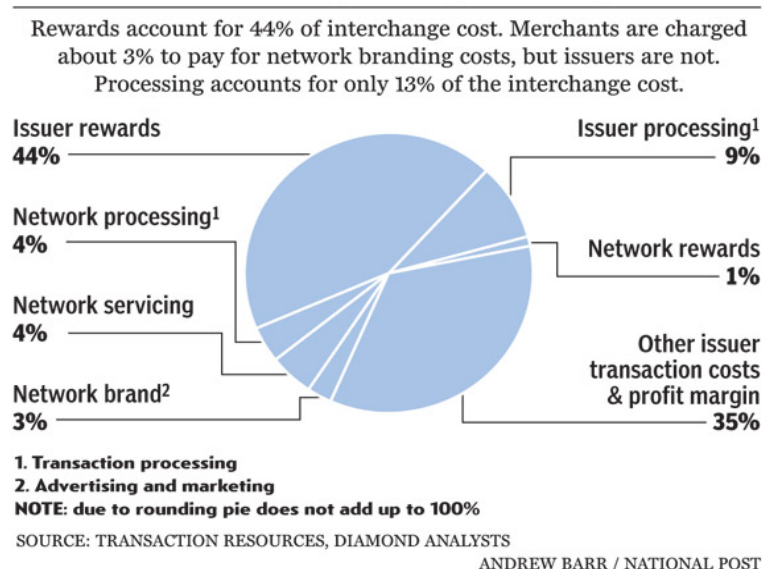
Les contrats signés par les commerçants pour avoir accès au paiement par carte de crédit Visa ou MasterCard sont très contraignants et peuvent être comparés à des contrats d'adhésion. C'est-à-dire qu'ils ne laissent aucune marge de manœuvre à la négociation. Les clauses sont à prendre ou à laisser. La concurrence quasi inexistante sur le marché du crédit a donc aussi des conséquences importantes sur la rigidité des contrats. Imaginez, même une coalition formée de plus de 200 000 commerçants ne peut avoir de pouvoir de négociation sur Visa et MasterCard !

Pour illustrer ce cadre rigide imposé par ces entreprises, notons principalement les trois règles suivantes qui sont incluses dans la vaste majorité, si non la totalité de leurs contrats :

- ✓ L'obligation d'honorer tous les types de carte de la marque avec laquelle le contrat est signé ;
- ✓ L'interdiction de charger des frais supplémentaires aux consommateurs qui utilisent les cartes qui coûtent plus cher au détaillant ;
- ✓ L'interdiction d'influencer les consommateurs à utiliser une carte qui comporte des coûts moins élevés, incluant la carte de débit.

Il est donc impossible d'offrir quelque rabais que ce soit pour inciter le consommateur à utiliser un type de carte de crédit ou débit.

Nous estimons aussi que les frais liés aux transactions par carte de crédit financent de façon exagérée des activités n'ayant aucun lien direct avec l'opérationnalisation et la sécurisation du système de paiement, comme l'illustre le graphique suivant :



1.7 Un besoin pressant de transparence

En plus des frais importants et en croissance, il est devenu très difficile pour les commerçants d'analyser leurs relevés de transactions chaque mois. L'augmentation du nombre et du type de taux, les tarifs associés à chaque transaction effectués dans leurs établissements commerciaux ne sont pas clairement identifiés. Il est donc très difficile pour le propriétaire de gérer efficacement ses transactions et d'identifier les coûts réels associés aux divers types de cartes de crédit.

Plus précisément, par exemple, depuis avril 2008 (Visa) et novembre 2008 (MasterCard), le secteur de l'hôtellerie est passé d'un taux fixe à une grille allant jusqu'à huit (8) taux différents selon le type de carte utilisé (individu, compagnie, canadienne, étrangère, premium, etc) et le type de transaction (standard et électronique).

Cette grille de frais, ne permet aucune vérification ou contrôle puisque la majorité des compagnies qui opèrent les réseaux de transaction (Moneris, Chase, Paymentech, etc) ne présentent pas de factures détaillées mais un amalgame (bundle) avec le montant à payer. Il est presque impossible pour le commerçant de retracer le type de carte et de valider le montant qui lui est facturé; il doit se fier à la lecture faite par la compagnie de traitement.

Les entreprises se sentent piégés dans un système volontairement complexe. Une fois leur relevé en main, tout ce qu'ils peuvent constater c'est que ça leur coûte toujours plus cher. Nous estimons que dans une relation saine, la transparence doit être de mise, ce qui n'est pas le cas dans la relation qu'entretiennent les compagnies de crédit avec les entreprises commerciales.

LE CRÉDIT : LES CONSTATS

- Les cartes de crédit sont devenues indispensables pour les consommateurs et pour les commerçants;
- Les frais de transaction pour les commerçants augmentent de façon importante ;
- Les contrats et la façon dont les relevés de transactions sont structurés n'offrent aucune marge de manœuvre aux commerçants pour mieux gérer leurs frais;
- La majorité des frais perçus auprès des commerçants ne servent pas à la gestion du réseau et à sa protection mais bien au marketing et aux primes;
- Les compagnies de cartes de crédit émettent de plus en plus de cartes premium. Ces cartes sont assorties de frais beaucoup plus élevés;
- Les consommateurs sont incités à utiliser beaucoup plus fréquemment ces cartes assorties de primes;
- Les commerçants paient pour le marketing incitant les consommateurs à utiliser ces cartes...qui leur coûtent plus cher;
- Nous n'avons aucun pouvoir de négociation avec Visa et MasterCard qui détiennent 94 % du marché des cartes de crédit au Canada.

LE CRÉDIT : LES RECOMMANDATIONS

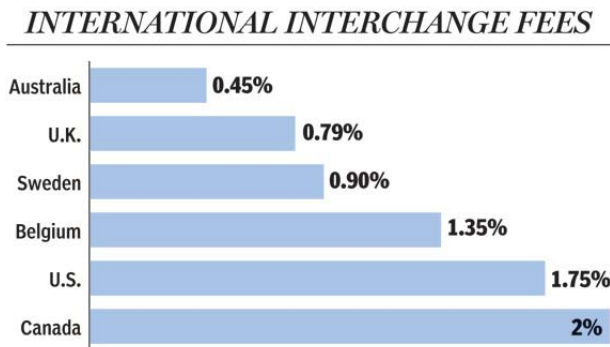
Dans ce contexte, la coalition québécoise formule certaines recommandations au Comité permanent des banques et du commerce afin d'assainir le système des cartes de crédit au Québec et au Canada afin d'en assurer la pérennité dans des conditions viables pour tous.

Recommandation 1 : Le Canada devrait réglementer le système de paiement par carte de crédit

Pour ce faire, il devrait s'inspirer des modèles étrangers, plus particulièrement de celui qui prévaut en Australie depuis maintenant 6 ans, pour encadrer la détermination et les ajustements des frais liés aux transactions par carte de crédit

Il est intéressant de constater que les commerçants australiens payent environ 0,45 \$ sur une transaction de 100 \$, en Grande Bretagne c'est environ 0,79 \$. Au Canada et au Québec, le commerçant, selon nos évaluations, paye entre 1,35 \$ et un peu plus de 2 \$ par transaction de 100 \$. Les transactions coûtent-elles vraiment plus cher à effectuer et à protéger au Canada que dans d'autres pays industrialisés? Nous en doutons fortement.

Voici certains taux moyens appliqués dans d'autres pays :



Source: Transaction Resources, Andrew Barr, National Post

Nous croyons utile de nous pencher plus particulièrement, sur la législation australienne qui poursuit les objectifs suivants :

«The objective of this Standard is to ensure that the setting of wholesale ('interchange') fees in each designated credit card scheme is transparent and promotes:

- (i) efficiency; and*
- (ii) competition in the Australian payments system».*⁵

⁵ The setting of wholesale ('Interchange') Fees in the designated Credit Card Scheme

En 2003, la Reserve Bank of Australia (RBA) a imposé une coupure de tarif transactionnel à Visa et MasterCard en les ramenant à une moyenne aussi basse que 0,55 % du coût de la transaction, une diminution de 40 %. La loi prévoit que les frais d'interchange ne peuvent dépasser «*the common cost-based benchmark calculated in accordance with paragraphs(...)*»⁶.

La RBA a donc imposé plus de transparence dans la façon dont les frais sont calculés et prévoit l'émission de cartes par d'autres organismes que les banques, instaurant ainsi un plus grand niveau de compétition dans le système.

Ce système est l'objet de critiques de la part de Visa et MasterCard, critiques réitérées lors de leur présentation devant le Comité permanent des banques et le commerce le 21 avril dernier. Ces entreprises invoquent notamment que la réforme australienne a nui aux consommateurs et à l'innovation dans l'industrie.

En réponse à ces critiques, il est important de souligner que la RBA a conclu, dans sa révision des réformes du système de paiement australien, que le système, dans sa forme actuelle fonctionne bien⁷.

D'autres pays comme l'Argentine, le Danemark, la Grande-Bretagne, le Mexique, l'Espagne et les États-Unis ont agi pour contrôler les frais ou étudient la possibilité de le faire⁸. En Europe, la Commission européenne a procédé à une enquête dont les résultats ont été dévoilés en janvier 2007, elle indique notamment ⁹:

- Les compagnies de cartes de paiement ont réalisé des profits excessifs aux dépens des consommateurs européens depuis de nombreuses années;
- Les compagnies émettrices n'ont pas besoin de ces frais cachés pour générer des profits;
- Le manque de transparence empêche les consommateurs de faire un choix éclairé en lien avec le mode de paiement qu'ils doivent privilégier et les frais qui y sont associés.

La Commission européenne étudie toujours les pratiques de MasterCard et pourrait entreprendre des recours. Une deuxième enquête sur les pratiques de Visa a eu lieu en 2008, les résultats sont attendus dans les prochains mois.¹⁰

Finalement, aux États-Unis, un projet de loi émanant des deux partis (bipartisan) le Credit Card Fair Fee Act (HR 5546) a été présenté à la Chambre des représentants en mars 2008. En juin dernier, le même projet a été présenté au Sénat¹¹.

⁶ Idem, art. 10

⁷ Reform of Australia's payment system, Conclusions of the 2007-08 Review, Reserve Bank of Australia

⁸ Developments in Interchange Fees in the United States and Abroad, Terri Bradford & Fumiko Hayashi, Payment System Research Briefing, Federal Reserve Bank of Kansas City, April 2008.

⁹ Information recueillie à www.stopunfaircardfees.eu

¹⁰ Information recueillie à www.stopunfaircardfees.eu

¹¹ www.opencongress.org/bill/110-s3086/text et www.opencongress.org/bill/110-h6248/show

Ces projets font suite à de nombreuses audiences devant le Sénat, voici certains commentaires provenant d'influents sénateurs démocrate et républicain au sujet du système de frais marchands :

“Interchange fees are growing exponentially. These opaque fees — assessed on merchants — are passed on, in part or whole, to consumers who have no knowledge or understanding that a fee is even part of the cost of bread or milk or any other consumer product.” Sénateur Chris Dodd (Démocrate, Connecticut)¹²

“We may need to modify our antitrust laws to stop credit card companies from engaging in activities to gouge and jack up prices.” Sénateur Arlen Specter (alors Républicain, maintenant démocrate depuis le 29 avril 2009, Pennsylvanie)¹³

La situation canadienne est aussi difficile que celle prévalant aux États-Unis et ailleurs, nous sommes convaincus que le Canada devrait emboîter le pas et encadrer les pratiques des compagnies de cartes de crédit et ce, dans le meilleur intérêt des commerçants, des consommateurs et du système lui-même

Recommandation 2 : Le système canadien devrait être basé, comme celui de l’Australie, sur les coûts réels du système de paiement

En observant le modèle australien, on constate que la loi définit bien les bases sur lesquelles les coûts éligibles pourraient être déterminés :

Art. 13 «(...) *Eligible costs are :*

- (i) *Issuers’ costs incurred principally in processing credit card transactions, including the costs of receiving, verifying, reconciling and settling such transactions;*
- (ii) *Issuers’ costs incurred principally in respect of fraud and fraud prevention in connection with credit card transactions;*
- (iii) *Issuers’ costs incurred principally in providing authorisation or credit card transactions; and*
- (iv) *Issuers’ costs incurred in funding the interest-free period on credit card transactions, calculated using the average of the cash rate published by the Reserve Bank of Australia over three financial years prior to the date by which the cost-based benchmark must be calculated».*¹⁴

¹² Le 25 janvier 2007, Extrait des remarques d’ouverture de M. Dodd, à titre de président du *US Senate Banking, Housing and Urban Affairs Committee : Hearings to examine the billing, marketing and disclosure practices of the credit card industry and their impact on consumers.*

¹³ Référence à venir

¹⁴ The setting of wholesale (‘Interchange’) Fees in the designated Credit Card Scheme, art. 13

Il est clair que le taux est basé sur les coûts réels d'opération du système et non uniquement sur les priorités corporatives de Visa et MasterCard. Il s'agit selon nous d'une logique beaucoup plus saine.

Recommandation 3 : Plus de transparence et de souplesse devraient être exigées

Nous estimons que davantage de transparence devrait être exigée, à la fois dans l'identification des cartes qui comportent des frais plus élevés et dans les relevés fournis aux marchands en lien avec les transactions effectuées dans leur établissement. Aussi particulier que cela puisse paraître, malgré leur nombre et leur importance, les commerçants ont besoin d'une réglementation encadrant ces informations qui sont essentielles à la saine gestion de leurs coûts et du système de paiement en général.

Nous croyons aussi que de la souplesse devrait être introduite dans les contrats actuellement imposés par Visa et MasterCard, notamment en éliminant les clauses leur interdisant de refuser un type de carte ou de suggérer à leurs clients un mode de paiement moins dispendieux (carte de crédit à taux moins élevé, carte de débit ou comptant). Ainsi, nous introduirions une notion de concurrence entre les modes de paiement et entre les types de cartes, ce qui est actuellement à peu près inexistant, compte tenu de la rigidité des contrats.

Finalement, la multiplication des taux en fonction des types de cartes et de transaction est devenue complexe. Elle est à la base des problèmes précédemment invoqués de transparence.

Nous estimons donc que le système devrait privilégier une réduction significative du nombre de taux.

LE CRÉDIT : NOS RECOMMANDATIONS

- Le Canada devrait réglementer le système de paiement par carte de crédit;
- Le système canadien devrait être basé, comme celui de l'Australie, sur les coûts réels du système de paiement;
- Plus de transparence et de souplesse devraient être exigées notamment des les contrats et les relevés fournis aux commerçants;

- En conséquence, le nombre de taux devrait être significativement réduit. Ce nombre pourrait même revenir à un taux unique, si les conditions rigides des contrats ne changent pas.

2. Le système de paiement par carte de débit

Nos membres sont satisfaits du système actuel de paiement par carte de débit. Il est efficace et les frais qui y sont associés sont raisonnables. Le tarif étant un coût fixe par transaction et non basé sur la valeur de la transaction est simple et ne permet pas à Interac de s'enrichir avec l'inflation.

Dans le dossier du changement de statut corporatif d'Interac, la situation est la suivante : nous savons déjà que MasterCard et Visa comptent occuper le champ du paiement par carte de débit, en concurrence avec Interac. Au même moment, Interac souhaite modifier son statut afin, notamment, de mieux se positionner face à cette concurrence.

La coalition n'est pas opposée au principe du changement de statut corporatif d'Interac dans la mesure où les conséquences en découlant n'engendrent pas un profond changement dans la tarification actuelle, comme, par exemple, l'introduction d'un frais d'interchange semblable à celui en vigueur dans l'industrie du crédit.

Malgré l'impression que nous pouvons avoir, la présence de plus de joueurs sur le marché du débit n'entraînera pas une baisse des taux, nous croyons au contraire que les tarifs augmenteront.

Comme ce fût le cas dans le domaine du crédit, au départ, les frais augmenteront probablement peu, mais, une fois le marché bien établi et les habitudes des consommateurs aussi, les entreprises pourront, comme avec les cartes de crédit, augmenter les tarifs à leur guise.

2.1 La popularité du système de paiement par carte de débit

Au Canada et au Québec, le paiement par carte de débit est très populaire. On constate en effet que les Canadiens sont les deuxièmes plus grands utilisateurs de ce mode de paiement, après les Suédois¹⁵.

En 2007, plus de 3,45 MM de paiements ont été effectués par carte de débit au Canada, le Québec ne fait pas exception à cette tendance. Il est clair pour la coalition québécoise que toute augmentation injustifiée des frais, notamment l'instauration d'un frais basé sur la valeur de la transaction serait catastrophique pour nos membres.

On a qu'à imaginer une transaction de 50 \$, qui coûte aujourd'hui un peu moins de 0,10 \$ en moyenne au commerçant, pourrait en coûter 0,475 \$, soit quatre fois plus, avec un taux de 0,75 % plus 0,15 \$ (frais interchange Visa aux États-Unis pour les transactions débit). Cela

¹⁵ Statistiques Interac 2007, Interac.org

constituerait une augmentation démesurée qui serait inévitablement transférée aux consommateurs.

ADA : La possibilité de conversion d'Interac d'un mode de paiement fixe (par transaction) à un mode au pourcentage du paiement préoccupe grandement les détaillants alimentaires, puisque 94 % des répondants à la consultation de l'ADA s'y sont montrés défavorables ou très défavorables.

Ils craignent une érosion encore plus importante de leurs marges bénéficiaires, particulièrement affectées par l'inventivité des modes de paiement au pourcentage (*carte Infinite, carte Premium, etc.*).

Il est important de noter que malgré l'augmentation de la popularité des cartes de crédit, une grande partie des achats alimentaires sont toujours effectués par débit et donc à un taux fixe peu importe le montant de la transaction.

Type de surface	Dépanneur ou commerce spécialisé	Épicerie (<10 000 pi ²)	Supermarché (>10 000 pi ²)
DÉBIT			
% d'utilisation	35,5 %	26,7 %	39 %
Taux moyen Interac	4,3 ¢	2,5 ¢	2,1 ¢

AHQ : Même si le mode de paiement le plus utilisé est la carte de crédit, le milieu hôtelier craint une augmentation liée à l'utilisation du débit. Ces frais additionnels ne viendront que supporter le « payez comptant et obtenez 2% de rabais », beaucoup plus difficile à gérer.

ARQ : En 2007, la restauration canadienne totalisait des ventes de 3,8 milliards de dollars pour le paiement par carte de débit, soit 8,3 % des recettes totales de cette industrie. Pour cette même année, on dénombrait des terminaux dans 46 892 établissements¹⁶, soit 60 %¹⁷ du nombre total de bars et de restaurants au pays.

CCDA : Le paiement par carte de débit représente 50% des achats chez les grands détaillants en alimentation. D'où l'importance d'évaluer l'impact de l'arrivée sur le marché canadien d'une carte de débit qui serait copiée sur le modèle américain, car encore une fois, ces nouveaux coûts se répercuteront sur les consommateurs.

CQCD : Dans la consultation mentionnée précédemment auprès des membres du CQCD, on constate que 42 % des répondants, représentant 1649 commerces évaluent à plus de 30 % les transactions payées par carte de débit dans leur entreprise.

¹⁶ Association Interac - Statistiques

¹⁷ Statistique Canada – Tableau 355-0006

Face à ces constats, il est clair que l'arrivée de Visa et MasterCard dans le marché du débit et la demande de modification du statut corporatif d'Interac pour faire face à cette nouvelle concurrence nous inquiètent au plus haut point.

2.2 L'arrivée de Visa et MasterCard dans le débit : expériences étrangères

Aux États-Unis, les droits d'interchange de Visa pour chaque paiement par carte de débit NIP se situent dans une fourchette dont la limite supérieure est de 0,75 p. 100 de la valeur de la transaction, plus 0,15 \$. Les tarifs de MasterCard sont du même ordre.

L'observation suivante, parue dans un communiqué de presse en date du 26 mars 2009 de la *U.S. Merchants Payments Coalition* (MPC) a de quoi nous faire réfléchir. Elle nous conforte dans notre volonté de bien circonscrire la façon dont Visa et MasterCard vont entrer dans le marché du débit au Canada et au Québec.

« Compte tenu du fait que Visa et MasterCard se proposent de pénétrer le marché canadien des cartes de débit, le Canada risque fort de commettre les erreurs commises par les États-Unis au cours des années 1990. L'autorisation donnée à Visa et à MasterCard de pénétrer les marchés américains de cartes de débit a coûté aux consommateurs de ce pays des milliards de dollars par suite de l'imposition de droits d'interchange excessifs et porté préjudice à l'expansion de la méthode de paiement la plus économique et la plus sûre. Rien ne permet de croire que la situation pourrait être différente au Canada ».

En Europe, le même constat semble s'imposer. En effet, Euro commerce, une organisation similaire au Conseil québécois du commerce de détail pour l'Union européenne, a fait le constat suivant dans le contexte de l'introduction à venir de la carte unique de paiement par le système bancaire européen :

*«Prices of payment instruments do not increase - experience shows that when MasterCard takes over a domestic market, prices increase. In 2002, when MasterCard took over the national debit card scheme, it increased prices by up to 60% to the levels charged by Visa. In response, Visa has now increased its debit fees by 25%».*¹⁸

Dans ce contexte, nous croyons qu'il est important d'apprendre de l'expérience étrangère afin d'éviter que le paiement par débit, qui est le modèle le moins coûteux de tous, devienne soumis aux mêmes mécanismes que le paiement par carte de crédit.

¹⁸ www.stopunfaircardfees.eu

LE DÉBIT : LES FAITS

- Le mode de paiement par carte de débit est efficace, peu coûteux et populaire auprès des consommateurs et des commerçants;
- Le changement de statut corporatif d'Interac et la nouvelle concurrence de Visa et MasterCard dans le marché du débit pourraient mener à l'introduction de frais semblables à ceux existant sur le marché du crédit;
- Les conséquences de l'introduction de ces nouveaux frais seraient très importantes pour les commerçants et auraient un impact sur les prix à la consommation.

LE DÉBIT : NOS RECOMMANDATIONS

- Visa et MasterCard ne devraient pas avoir l'autorisation d'entrer sur le marché canadien du débit avec la possibilité d'introduire un frais d'interchange ou autre frais basé sur la valeur de la transaction ;
- Les frais liés aux transactions par carte de débit devraient être établis d'une manière transparente et sur la base des coûts d'exploitation du système ;
- Le changement de statut corporatif d'Interac devrait être assorti de ces mêmes conditions.

REVUE DE NOS RECOMMANDATIONS

CRÉDIT

- Le Canada devrait réglementer le système de paiement par carte de crédit;
- Le système canadien devrait être basé, comme celui de l'Australie, sur les coûts réels du système de paiement;
- Plus de transparence et de souplesse devraient être exigées notamment des les contrats et les relevés fournis aux commerçants;
- Le nombre des différents taux devrait être significativement réduit. Ce nombre pourrait même revenir à un taux unique, si les conditions rigides des contrats ne changent pas.

DÉBIT

- Visa et MasterCard ne devraient pas avoir l'autorisation d'entrer sur le marché canadien du débit avec la possibilité d'introduire un frais d'interchange ou autre frais basé sur la valeur de la transaction ;
- Les frais liés aux transactions par carte de débit devraient être établis d'une manière transparente et sur la base des coûts d'exploitation du système ;
- Le changement de statut corporatif d'Interac devrait être assorti de ces mêmes conditions.

CONCLUSION

Nos membres accueillent favorablement une saine concurrence mais considèrent qu'un système de compétition en dysfonctionnement avec des coûts cachés, en constant mouvement et hors contrôle, n'est bénéfique ni pour les commerçants ni pour les consommateurs. Dans les circonstances, nous croyons que la responsabilité incombe aux représentants politiques d'agir de façon à assurer la protection des consommateurs contre cette pression inflationniste non contrôlée.

ANNEXE

Association des détaillants en alimentation du Québec

Fondée en 1955, l'Association des détaillants en alimentation du Québec (A.D.A.) est la seule association qui représente l'ensemble des détaillants en alimentation propriétaires du Québec. Sa mission est de défendre et représenter les intérêts professionnels, socio-politiques et économiques des quelque 9 000 détaillants en alimentation, quels que soient leur bannière et le type de surface qu'ils opèrent.

Association des hôteliers du Québec

Fondée en 1949, l'Association des hôteliers du Québec (AHQ) a pour mission de représenter et défendre les intérêts de ses membres en plus de leur offrir des services et avantages concurrentiels. L'AHQ est, de plus, l'association sectorielle représentant le milieu hôtelier reconnue par le gouvernement du Québec ; elle est consultée, à ce titre, dans plusieurs dossiers.

L'AHQ compte dans ses rangs tous les types d'établissement hôteliers, des grandes chaînes au saisonnier. L'hébergement dans les hôtels et motels représente 40% des recettes touristiques du Québec soit 2,6 milliards (2007).

Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec

Fondée en 1983, l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec (AMDEQ) représente plus de 1 000 membres propriétaires de dépanneurs et d'épicerie de toutes les régions du Québec. Ses membres sont tous des marchands indépendants.

Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction

L'Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction du Québec (AQMAT), fondée en 1940, représentent les intérêts des marchands de ces deux secteurs d'activités qui cumulent un chiffre d'affaires de 14 milliards de dollars, 14 millions de pieds carrés de surface de vente et plus de 20 000 emplois à temps plein.

Association des restaurateurs du Québec

Fondée en 1938, l'Association des restaurateurs du Québec (ARQ) est le plus ancien et le plus important organisme à regrouper les propriétaires de restaurant et les gestionnaires de service alimentaire au Québec.

Elle compte dans ses rangs près de 4 200 membres corporatifs exploitant plus de 6 500 établissements au Québec, et ce, de toutes les catégories, dans toutes les régions. Ces entreprises ont généré, en 2008, des ventes totalisant au-delà de 4,8 milliards de dollars, soit plus de 50 % du chiffre d'affaires total de l'industrie au Québec.

Conseil canadien des distributeurs en alimentation

Le Conseil canadien des distributeurs en alimentation (CCDA) constitue le porte-parole et la plaque tournante de l'industrie canadienne de la distribution alimentaire en matière d'information. Il élabore des normes, recommande des pratiques optimales et plaide en faveur de solutions formulées par l'industrie pour résoudre des problèmes communs.

Conseil des chaînes de restaurants du Québec

Le Conseil des chaînes de restaurants du Québec (CCRQ) est une association qui regroupe les principales chaînes de restauration au Québec, c'est-à-dire environ 2 000 établissements. Le CCRQ a aussi 2 500 membres indépendants au Québec. Il est une filiale de l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires (CRFA) qui compte 34 000 membres partout au pays.

Conseil québécois du commerce de détail

Depuis maintenant 30 ans, le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) est fier de représenter la communauté des détaillants québécois et poursuit sa mission de représenter, de promouvoir le secteur et de défendre les intérêts de ses membres, afin d'assurer un sain développement du commerce de détail au Québec. Ses membres représentent près de 70% du secteur du commerce de détail au Québec.